

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

N° 2024/04.11

L'an deux mil vingt-quatre et le 4 avril, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 22/03/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme DOLBAU Marie-Noëlle (Pouvoir à M. CROZIER Bernard), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: RÉFECTION ET RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'AUBERGE DU MOTTET ET DE LA JARDINIÈRE EN COUR INTÉRIEUR – VALIDATION DEVIS

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Macaudier d'un montant de 9 462€HT soit 11 354.40€TTC pour la réfection et le réaménagement du parking de l'auberge et de la jardinière en cour intérieure suite aux travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'auberge du Mottet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

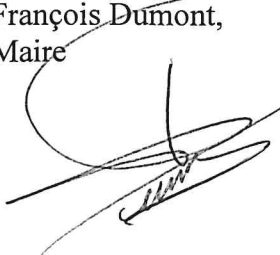
DECIDE de retenir l'entreprise Macaudier pour un montant de 9462€HT soit 11354.40€TTC,

DIT que les crédits ont été inscrits au budget Commerces sur l'année 2024

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



Mme Nicole CHALANDON,
Secrétaire de séance,

